

COMMUNE DE TREMARGAT
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 13/02/2023
Reçu en préfecture le 13/02/2023
Affiché le 15/02/2023A
ID : 022-212203657-20230206-2023_02_04-DE

Nombre de membres afférents

Afférents au conseil municipal	11
En exercice	11
Qui ont pris part à la délibération	10

Séance du 06 février 2023

L'an deux mil vingt-trois, le six février à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de TREMARGAT, régulièrement convoqué par le Maire en date du 24 janvier 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente en raison des mesures sanitaires nécessaires à la lutte contre l'épidémie de Covid-19, sous la présidence de M. François SALLIOU, Maire.

Présents : M. François SALLIOU, Mme Nadège VERNEUIL, Mme Nadine HAMON, M. Éric BRÉHIN, Mme Agnès CASSIN, Mme Catherine ROUXEL, Mme Audrey COUTÉ, M. Antoine MARIN.

Absents excusés : Mme Aurélie GESTIN (pouvoir à Mme Nadine HAMON), M. Mathieu CASTREC, M. François JÉGOU (pouvoir à M. François SALLIOU).

Absent :

Secrétaire de séance : Audrey COUTÉ

Délibération n° 2023-02-04
Budget annexe multiservices – affectation du résultat

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Le Maire, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2022 dont les résultats, conformément au compte de gestion, se présentent comme suit :

Section de fonctionnement :

Résultat de l'exercice 2022	22 710,20 €
-----------------------------	-------------

Section d'investissement :

Solde d'exécution incluant les résultats antérieurs	3 156,48 €
---	------------

Excédent de financement à la section d'investissement : 3 156,48 €

Après délibération, le Conseil Municipal, à 9 pour, 1 abstention,

- En raison de la décision de clôture de ce budget annexe au 31 décembre 2022, décide d'affecter au budget principal pour 2023, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 du budget annexe multiservices, en intégralité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » la somme de 3 156,48 €.

Acte rendu exécutoire
après dépôt à la préfecture
et publication ou notification

Le 13 FEV. 2023

La secrétaire de séance
Audrey COUTÉ
Conseillère Municipale

Le Maire,
François SALLIOU

